

Parcours de pêche de la Carpe de nuit - grand plan d'eau de Villeneuve de la Raho



Des parcours dédiés à une pêche sportive de plaine, en général aux abords des eaux calmes. La pratique du No Kill y est généralement de mise pour conserver de belles populations de carpes « trophées » (record national à plus de 30 kg). La pratique de cette technique peut paraître statique au bord de l'eau, l'aspect sportif intervient à différents niveaux, la précision des amorçages, des lancers et bien sûr, lors de la capture de gros spécimens.

Un point sur la réglementation en vigueur sur ces parcours de pêche : sur ces sites, toute carpe capturée doit être relâchée. Seuls les appâts d'origine végétale sont autorisés. L'amorçage s'effectue depuis la berge. L'usage d'une embarcation pour l'amorçage et la dépose des lignes est interdit. Il n'est jamais inutile de rappeler qu'en tout lieu, le transport de carpe vivante de plus de 60 cm est réprimé par la Loi.

L'utilisation d'un abri démontable tel qu'une tente, un biwy ou un abri parapluie est assimilable à du camping lorsque ces abris ne sont pas démontés pendant la journée. Sur les sites où le camping sauvage est interdit, la pratique du bivouac est tolérée de 19h00 à 8h00 du matin. En dehors de cette plage horaire l'abri doit être démonté. Seul l'usage d'abris type « parapluie-tente » sans tapis de sol reste toléré. Cette règle s'applique sur les parcours du Grand plan d'eau de Villeneuve-de-la-Raho ainsi que sur celui de Villelongue-dels-Monts.

Sur ces parcours, le pêcheur a l'obligation de lancer ses lignes depuis son poste de pêche. L'usage d'une embarcation, d'un float-tube, d'un kayak, d'un drone, d'un bateau amorceur et d'un canon à air comprimé est interdit. L'amorçage s'effectue exclusivement depuis la berge avec des moyens manuels. Le pêcheur devra signaler sa présence par un dispositif lumineux.

La pêche de la carpe de nuit est interdite le week-end de l'ouverture de la pêche du brochet (soit les nuits du vendredi et du samedi).

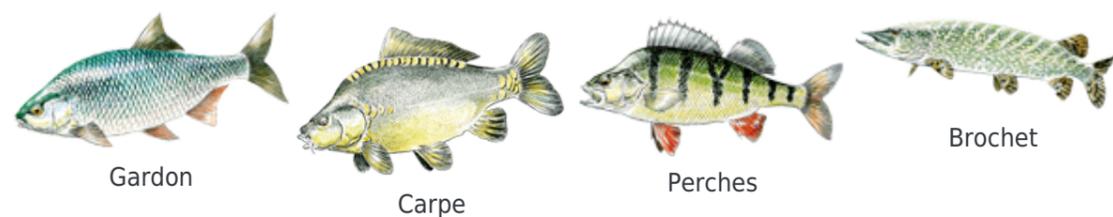
Le Parcours de pêche de la Carpe de nuit - grand plan d'eau de Villeneuve de la Raho :

Un hot spot de renommée internationale est présent aux abords du grand plan d'eau de La Raho. Ce plan d'eau, facile d'accès dispose d'infrastructures adaptées à de belles sessions au bord de l'eau (camping, parking...).

Sur ce parcours :



Quels poissons y pêcher ?



Caractéristiques

Type : [Parcours Carpe de Nuit](#)

Catégorie Piscicole : [2ème catégorie](#)

Commune : [VILLENEUVE DE LA RAHO](#)

Site de pêche : [Plan d'eau de Villeneuve de la Raho](#)

Pêcher sur ce parcours

Cette pêche est autorisée du 1er janvier au 31 décembre, uniquement sur les parcours labellisés présents sur la retenue principale : **Sur ce plan d'eau, l'occupation des postes de nuit est limitée à une durée maximale de 72 heures.**

1) Dans la partie comprise entre la digue du plan d'eau touristique et la pointe dite «des planches à voiles» (500 m). Seul parcours pouvant accueillir sur la plage les bivouacs de type parapluie-tente sans tapis de sol pour une personne. Ces bivouacs concernent les pêcheurs en action de pêche.

2) Au Sud Ouest sur 150 m. dans la partie commençant à 50 m. de la digue du plan d'eau écologique et allant en direction de la porte de Bages jusqu'à la fin de la plage (au départ de la digue du grand plan d'eau).

3) Au Sud sur 150 m depuis le panneau «réserve de pêche» de la porte de Bages, jusqu'à la retenue du plan d'eau écologique.

La pêche sur ces parcours est interdite pendant la nuit du 26 au 28 avril.

Sur ces parcours, seuls sont autorisés les appâts d'origine végétale, la pratique du No-kill est obligatoire et l'amorçage s'effectue depuis la berge.

Sur l'ensemble du site : le camping sauvage ainsi que la dépose des lignes à l'aide d'une embarcation ou d'un bateau téléguidé sont strictement interdits.

Accéder au parcours

Prévisions enduros 2024:

du 08 au 11 Mai (Téléthon)

du 31 octobre au 3 Novembre (Téléthon)

Carte d'accès au parcours



Source URL (modified on 01/25/2024 - 11:23):

<https://www.peche66.org/fr/parcours-de-p%C3%A4che-de-la-carpe-de-nuit-grand-plan-d%E2%80%99eau-de-villeneuve-de-la-raho>